

ARRÊTÉ n° 2024-19-DAGAP
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU
COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation et notamment son article D 719-3,
- Vu les statuts d'Avignon Université et notamment son article 20,
- Vu l'arrêté du président (SAJ) n°2024-02-DAGAP du 16 janvier 2024 portant composition du Comité Électoral Consultatif
- Vu le courrier N / Réf DAJI-SAJ/GL-FD-JR/n°2024-33 portant désignation de Monsieur PAYAN Paul en qualité de représentant au Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université,

ARRÊTE,

Article 1 :

Monsieur PAYAN Paul, membre du Conseil d'administration représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés (collège B) de la liste « Pour une Université Créative et engagée » intègre le Comité Électoral Consultatif en remplacement de Madame MAFFRE-BAUGE Agnès.

Article 2 : Le Comité Électoral Consultatif est composé comme suit :

RÉPRÉSENTANTE DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
CARBONE Catherine Directrice adjointe de la DRAESRI (Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)

RÉPRÉSENTANT.E.S DE L'ÉTABLISSEMENT
AUTIER Anne-Laure, Responsable du pôle pilotage et coordinatrice de paie (DRH) ANDRZEJEWSKI Florence, Conseillère Sûreté (FSD) et Ingénierie des Risques DUPRET GERMAIN Séverine, Cheffe du Bureau du déploiement et de l'accompagnement des outils de la formation (DES)

REPRÉSENTANTS DES LISTES REPRÉSENTÉES AU CA	
Collège A	Liste d'appartenance
DOUVINET Johnny	Pour une Université Créative et engagée

Collège B	Liste d'appartenance
PAYAN Paul	Pour une Université Créative et engagée

Collège BIATSS	Liste d'appartenance
SERON Jenny	SNASUB-FSU / FERC Sup-CGT
LUBIN Mario	SNPTES-UNSA

Collège USAGERS	Liste d'appartenance
MAZZITELLI Lisa	Bouge ton Campus avec Inter'asso Avignon et ses associations
YEPEZ Thomas	UNI : On agit, tu réussis !

Article 3 : Les dispositions des autres articles de l'arrêté précité restent sans changement.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans le hall de la zone présidence et mis en ligne sur e-Doc.

Fait à Avignon, le 30 septembre 2024
Le Président d'Avignon Université,



Transmise au Recteur de région académique, Chancelier des universités le

04 OCT. 2024